



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/18507  
7 décembre 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 7 DECEMBRE 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une lettre datée du 6 décembre 1986, que vous a adressée le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la  
République islamique d'Iran  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Saïd RAJAIÉ-KHORASSANI

Annexe

Lettre datée du 6 décembre 1986, adressée au Secrétaire général par le  
Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran

Je dois appeler votre attention sur le fait que le régime iraquien, dont l'un des actes les plus haineux jamais commis dans l'histoire de la guerre qu'il a imposée, a soumis la ville d'Ahwaz à des bombardements aériens intensifs, au cours desquels plus de 50 quartiers résidentiels ont été détruits. Ce génocide sauvage a fait des centaines de martyrs et de blessés et dévasté de nombreux quartiers de la ville. Bien que dans cette guerre, qui dure depuis plus de six ans, le régime iraquien ait commis de nombreux crimes, notamment le massacre impitoyable de la population civile, et des violations répétées et constantes du droit international - tous faits bien connus de vous -, ce tout dernier crime des dirigeants de Bagdad est véritablement d'une ampleur sans pareille et ne connaît pas de précédent.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran, se fondant sur l'expérience amère des dernières années, et constatant que les attaques iraqiennes visent de plus en plus des villes et des zones strictement civiles, avait prédit que les Irakiens s'apprêtaient à lancer une telle attaque et avait donc alerté la communauté internationale. A notre grand regret, nous n'avons pas constaté que l'Organisation des Nations Unies ait pris des mesures décisives pour répondre à ces crimes flagrants de l'Iraq.

Comme vous le savez bien, la République islamique d'Iran a toujours fait tout son possible pour limiter ses actes de représailles et n'a recouru à des mesures symboliques que pour dissuader les Irakiens de lancer de nouvelles attaques contre des civils innocents. Toutefois, comme cette retenue n'a fait qu'encourager encore plus les dirigeants criminels de l'Iraq et comme l'Organisation internationale n'a pas pris de mesures pour empêcher l'Iraq de commettre de tels actes de brutalité, je tiens à vous informer que c'est à regret que mon gouvernement se voit dans l'obligation d'envisager des mesures de dissuasion plus efficaces pour répondre à cette attaque d'aujourd'hui qui témoigne de l'attitude criminelle de l'Iraq. La responsabilité des conséquences des mesures de représailles qui s'imposent dans les conditions actuelles doit être assumée par les auteurs irakiens des attaques dirigées contre des zones exclusivement civiles ainsi que par les organismes internationaux responsables qui sont demeurés indifférents devant les violations irakiennes des principes les plus fondamentaux du droit humanitaire international et qui encouragent ainsi le régime iraquien à poursuivre et à multiplier ces crimes.

Mon gouvernement compte que vous enverrez votre représentant spécial sur les lieux de ce dernier crime ignoble commis par le régime iraquien à Ahwaz pour qu'il présente un rapport à l'Organisation internationale et que celle-ci puisse ainsi se rendre mieux compte des conséquences de son incapacité à faire respecter l'autorité du droit humanitaire international. En outre, conformément aux principes énoncés dans la Charte, tous les organes de l'ONU sont censés adopter des mesures importantes et efficaces en vue d'exercer des pressions internationales sur le régime iraquien afin de l'empêcher de commettre à nouveau de tels actes criminels.

Le Ministre des affaires  
étrangères de la République  
islamique d'Iran,

(Signé) Ali-Akbar VELAYATI